

Historique

Point focal pour toute question relative au secteur maritime à Luxembourg, le Commissariat aux affaires maritimes est en charge des fonctions statutaires définies dans la loi Maritime de 1990. Depuis plus de 30 ans, l'aventure maritime luxembourgeoise a connu un succès remarquable : le Grand-Duché propose aujourd'hui des solutions efficaces et innovantes face à la complexité des activités liées au secteur maritime et il offre son expertise aux opérateurs du domaine de la marine marchande, et de la grande plaisance commerciale.

Le CAM en tant qu'autorité de tutelle fournit, en même temps, des services pour lesquels la qualité et l'efficacité sont des attributs fondamentaux. C'est pour cette raison que dès 2001, le Commissariat aux affaires maritimes s'est doté d'un Système de Management de la Qualité ⁽¹⁾.

Missions)



Les missions du CAM résumées en 6 "S" :

- **Simplification** du cadre et des procédures
- **Security** afin d'empêcher, éviter tout crime, piraterie, terrorisme
- **Safety** afin d'empêcher, éviter tout accident, incident
- **Sustainability** afin de réduire, voire empêcher ou éviter toute pollution et/ou émissions, et favoriser le "green-shipping"
- **Social Responsibility** visant le respect des conditions de vie et de travail (MLC)
- **Surveillance** en continue par des inspections FSI, PSC, Classes...

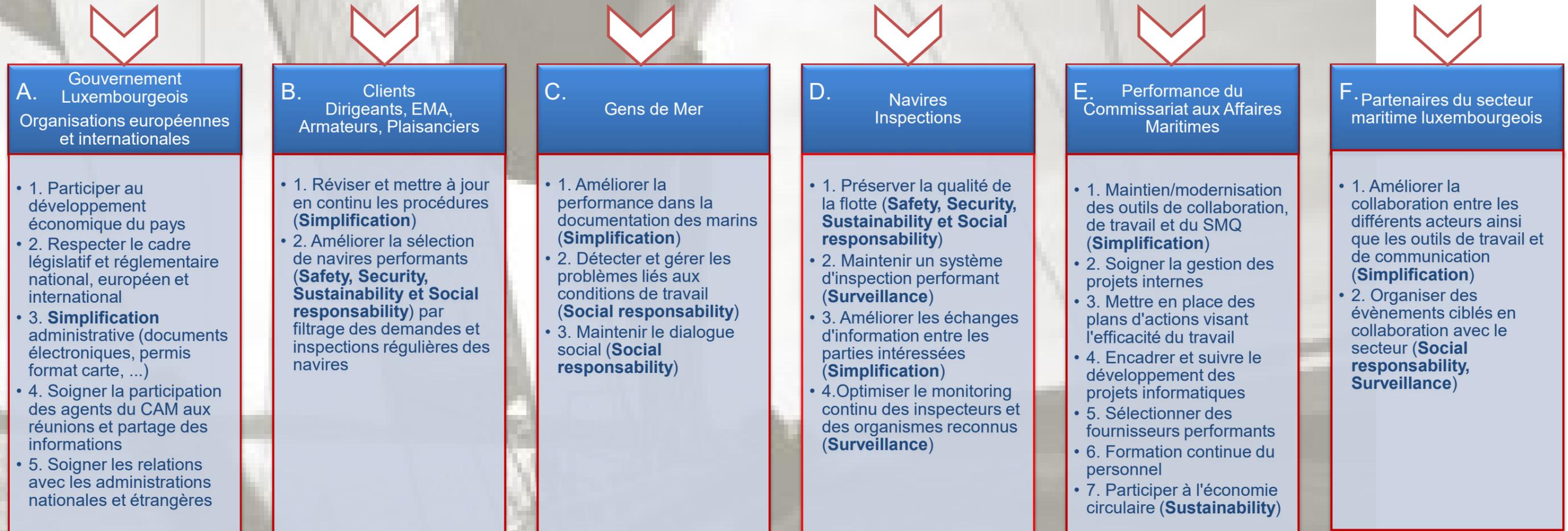
Vision: Développer la position du CAM comme partenaire apprécié et respecté par ses clients et par les parties intéressées du domaine maritime aussi bien à Luxembourg qu'à l'étranger. Le CAM continuera à initier et à soutenir les projets ambitieux conformément à la déclinaison de ses missions en 6 « S » afin de contribuer à l'essor du secteur maritime luxembourgeois.

(1) Ce système est certifié par le TÜV Rheinland et régulièrement audité selon les exigences de la norme ISO 9001:2015. Au regard des activités de Commissariat aux Affaires Maritimes, le domaine d'application du Système de Management de la Qualité en place reprend l'ensembles des exigences de la norme exceptés les paragraphes 7.1.5-Ressources pour la surveillance et la mesure, et 8.3-Conception et développement de produits et services.

Notre plan stratégique, notre politique Qualité et nos objectifs

Des navires de qualité dans un registre de qualité

OBJECTIFS



ENGAGEMENT

Ce plan stratégique définit les axes prioritaires, en adéquation avec la vision (6"S"), qui sont suivis aussi bien par le Commissaire du Gouvernement que par l'ensemble du personnel du Commissariat aux Affaires Maritimes pour assurer un service de qualité aux clients armateurs et autres parties intéressées du secteur maritime luxembourgeois.

DEVELOPPEMENT

Les performances, procédures et outils de l'administration sont constamment revus et adaptés en interne afin d'être en adéquation avec les besoins et les attentes du secteur. Une attention particulière est portée à la simplification administrative de des démarches et au développement permanent de l'expertise des collaborateurs du CAM.

RESSOURCES

L'administration dispose des ressources requises, tant en moyens budgétaires qu'en ressources humaines pour exécuter les missions qui lui sont attribuées dans le cadre du développement économique national.



Le registre maritime n'est pas une fin en soi

En tant que partie intégrante de la politique de diversification économique du gouvernement, l'objectif du registre n'est pas de maximiser le nombre de navires battant pavillon luxembourgeois, mais plutôt de contribuer au développement et à la pérennisation de l'activité maritime au Luxembourg.

Afin de préserver l'attractivité du registre maritime Luxembourgeois, le Commissariat aux affaires maritimes se doit de s'adapter à un environnement en constante évolution : l'administration se doit de mener une réflexion continue sur l'efficacité de ses procédures et d'adapter ses services aux besoins des armateurs-clients, tout en respectant le cadre législatif et réglementaire national, européen et international. Pour y arriver, l'administration maritime Luxembourgeoise est à l'écoute des armateurs, des syndicats et organisation internationales

L'utilisation parcimonieuse des ressources budgétaires constitue une priorité de l'administration qui se doit d'utiliser l'ensemble des moyens (budgétaires, matérielles et humaines) mis à sa disposition le plus efficacement possible.

Il y a lieu de relever que les efforts entrepris ces dernières années pour préparer les navires aux contrôles portuaires portent désormais leurs fruits et les classements émis par le Paris MOU restent favorables pour le registre luxembourgeois. Il en est de même pour le tableau de performance des registres maritimes publié par la Chambre Maritime Internationale (ICS).

La digitalisation de ses services et le développement du plan d'action «green shipping » sont d'autres défis de taille que l'administration s'apprête de relever pour continuer à positionner le Luxembourg comme partenaire de choix pour le domaine maritime à l'échelle internationale.

L'objectif principal du CAM est et restera "Une(des) flotte(s) de Qualité dans un(des) registre(s) de Qualité", celui-ci ne sera garanti que si la flotte est encadrée par une équipe efficace et homogène au sein d'une administration répondant avec rigueur, enthousiasme et détermination aux exigences de la norme ISO 9001:2015 à travers son système de management de la Qualité ⁽¹⁾.



D01-02.1

Validé en Revue de Direction par le Commissaire aux Affaires Maritimes

Luxembourg, le 13/09/2022

(1) Ce système est certifié par le TÜV Rheinland et régulièrement audité selon les exigences de la norme ISO 9001:2015. Au regard des activités de Commissariat aux Affaires Maritimes, le domaine d'application du Système de Management de la Qualité en place reprend l'ensembles des exigences de la norme exceptés les paragraphes 7.1.5-Ressources pour la surveillance et la mesure, et 8.3-Conception et développement de produits et services.